



AMAP "Le Panier Cauchois" PRINCIPES GENERAUX DE FONCTIONNEMENT MAJ du 9 février 2019

I - PRINCIPES DE BASE DE L' AMAP

L ' AMAP " Le Panier Cauchois", association loi de 1901, a été créée sous l'égide du comité local d' ATTAC Le Havre agglo .

L' AMAP vise à instaurer une forme d'échange solidaire entre producteurs et consommateurs en vue d'assurer :

- aux producteurs un revenu garanti
- aux consommateurs des produits de qualité, élaborés dans le respect de l'écologie et des règles sociales

Les membres du CA assurent le bon déroulement des actions engagées dans le respect des principes de l' AMAP et la coordination entre producteurs et consommateurs .

II - CONTRAT

Un contrat lie le producteur local à chaque adhérent pour toute la durée de la campagne semestrielle .

Pour pouvoir s'inscrire, l'adhérent doit déclarer qu'il a lu et accepté les termes du contrat cosigné par tous les producteurs et la charte des AMAP

De façon générale, la campagne d'été se déroule de mai à octobre inclus et la campagne d' hiver de novembre à avril inclus

III - DISTRIBUTIONS

Les distributions sont effectuées chaque semaine le mardi et le jeudi entre 18 h 15 et 19 h 15 à la Fabrique Louis Blanc (ex Espace Val Soleil) 12 rue Horace Vernet Le Havre Sanvic

- paniers maraîchers, laitiers, pain et oeufs : toutes les semaines, le mardi et/ou le jeudi (pour les oeufs : interruption de 4 semaines quand il y a un vide sanitaire du poulailler)
- paniers fruitiers : le mardi et/ou le jeudi ; en hiver 1 fois/quinzaine ; en été toutes les semaines de fin mai à début août - 6 distributions de poulet/semestre le jeudi (5 en été) suivant calendrier établi par le producteur
- paniers de fromages de vache : le jeudi, 1 fois/quinzaine ou /mois sauf en janvier - paniers de fromages de chèvre : le jeudi, 1 fois/quinzaine ou /mois en été seulement
- colis de porc distribués le jeudi : l'adhérent peut sélectionner 1 ou plusieurs colis/semestre parmi les dates de distribution proposées par le producteur
- colis de viande de bœuf, veau ou mixte (veau + bœuf) distribués le mardi : l'adhérent peut sélectionner 1 ou plusieurs colis/semestre parmi les dates de distribution proposées par le producteur
- saucisses de volailles : 1 à 2 distributions / semestre le jeudi suivant date(s) proposée(s) par le producteur en fonction du vide sanitaire de ses poulaillers - coq au lait : le jeudi précédant Noël

Au cours de la campagne, des distributions ponctuelles:miel, cidre, agneau, charcuterie, terrines de volaille ou viande hachée de boeuf sont proposées aux adhérents, sur la base de commandes préalables, prépayées

Le choix du jour de distribution (mardi/jeudi) des paniers maraîcher,fruitier,laitier,pain,œufs et la cadence de distribution du fromage sont effectués par l' adhérent au moment de son engagement .

En cas d'indisponibilité le jour de la distribution, les adhérents peuvent demander à un tiers de récupérer leur(s) panier(s) .

Pour cela, ils peuvent consulter la carte de géolocalisation et l'annuaire avec les coordonnées de tous les adhérents (lien et fichier diffusé par courriel à tous les adhérents) .

Les paniers maraîchers, fruitiers, crémiers (beurre, yaourts, faisselle et crème), fromages et œufs non retirés à la fin de la distribution sont remis à une association caritative .

Tous les adhérents (y compris ceux des colis de viande) s'engagent à participer à leur répartition lors d'une ou plusieurs distributions/semestre . Lors de son inscription, chaque adhérent doit choisir au moins une mais plutôt 2 ou 3 dates de permanence et devra être présent ces jours-là à partir de 18 h 10 pour aider au déchargement des produits . Ceux qui souhaitent participer en couple doivent s'inscrire le même jour sur 2 postes différents .

IV - CONTENU DES PANIERS

La liste de tous les produits susceptibles d'être proposés dans les paniers est détaillée dans le tarif correspondant à chaque campagne.

Le contenu des paniers peut varier en fonction de la récolte mais le producteur s'engage à fournir sur l'ensemble de la campagne l'équivalent en valeur des produits prévus .

Les adhérents apportent les contenants dont ils sont responsables sur le plan de l'hygiène et de la propreté :

- sacs plastiques, cabas ou cagettes pour les légumes et les fruits - boîtes à œufs - bouteilles en verre pour le lait le jeudi - glacière ou sac isotherme pour la viande de porc et la volaille

Par souci d'hygiène et respect des contraintes sanitaires, les autres produits fermiers (beurre, crème, fromage blanc, lait le mardi, yaourts et fromages) sont conditionnés à la ferme (emballage perdu)

Les morceaux de viande bovine (bœuf, veau), emballés sous vide sont conditionnés dans un carton . Les morceaux de viande de porc sont fournis en barquettes protégées par un film plastique .

V - PAIEMENTS

- Les adhérents règlent directement le montant de leur panier au producteur concerné .

Ils établissent un chèque par mois (voire par trimestre pour les sommes modiques : œufs, fromages), à l'exception de la viande (bœuf /porc/veau/agneau) où il est prévu 1 chèque par date de distribution .

Tous les chèques du semestre sont préparés d'avance . Le trésorier les collecte en début de campagne et les remet chaque mois (ou trimestre) aux producteurs avec un bordereau récapitulatif .

Des adhésions peuvent être acceptées en cours de campagne en fonction des possibilités de récolte des producteurs . Elles doivent toujours porter sur un nombre **entier** de mois .

Elles doivent être effectuées avant le 25 du mois en cours pour une première livraison au début du mois suivant .

- Une cotisation de 6 € par semestre est demandée à chaque adhérent pour couvrir les frais de gestion de la campagne, l'adhésion au réseau des AMAP et l'organisation des manifestations (assemblée générale, fêtes...) . La cotisation est payable à l'association "AMAP - Le Panier Cauchois".

VI - OUTILS DE COMMUNICATION

La communication au sein de l' AMAP se fait exclusivement par Internet . Les questionnaires sont créés en format html, accessible à tous les adhérents disposant d' Internet .

Les fichiers sont diffusés en format pdf pour pouvoir être lus par tous .

La carte de géolocalisation et l' annuaire sont diffusés à tous les adhérents (**à titre strictement confidentiel**) pour faciliter le covoiturage ou la prise alternée de paniers .

Un blog est créé pour l'information des adhérents et producteurs en temps réel . Le lien pour y accéder est : <http://paniercauchois.wordpress.com/>

Pour être alerté des nouveaux articles, il suffit de mentionner son adresse courriel dans le champ prévu à cet effet (à droite en bas de la page d'accueil du blog)

Pour contacter l' AMAP, utilisez la seule adresse électronique : lepaniercauchois@gmail.com en précisant clairement l'objet de votre demande et le nom du référent concerné que vous retrouverez sur le blog